



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

PSE ENE 2

SESSION 2018

PSY EN CONCOURS EXTERNE

option : éducation, développement et
apprentissage

option : éducation, développement et conseil
en orientation scolaire et
professionnelle

ÉTUDE DE DOSSIER PORTANT SUR L'EXERCICE DE LA FONCTION
DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il lui est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de porter quelque signe d'identification que ce soit.*

Tournez la page S.V.P.

A

« L'histoire de la violence humaine trouve ses racines dans les profondeurs de l'évolution. De ce fait, elle sera toujours présente à l'école. Je crois que notre rôle est d'abord et avant tout de donner des clefs aux victimes, aux témoins, aux harceleurs comme aux personnels et aux parents, pour que le harcèlement, c'est-à-dire la violence à répétition, soit éradiquée. (...) La violence démarre toujours par des insultes, des moqueries puis progresse insidieusement vers des violences physiques. Mais ces dernières années, elle a pris la forme du cyber-harcèlement. Celui-ci touche plus de 20% des élèves harcelés. Et plus les élèves se connectent tôt, plus il y a de cyber-harcèlement. Ce phénomène est exponentiel et difficilement contrôlable. C'est ce qui est arrivé et qui a fait tant de dégâts chez Shiraz ».

Ces propos sont extraits de la déclaration de la psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), madame Xxx, le jour où elle est appelée à rencontrer sa hiérarchie suite à un incident survenu dans un collège de « centre ville » plutôt réputé pour la sérénité du climat scolaire qui y règne et par la bienveillance de l'équipe éducative qui y exerce.

Du harcèlement au cyber-harcèlement : les risques de l'usage des réseaux sociaux

Si, en 2011, 14 % des élèves du primaire, 12 % des collégiens, 2 à 3 % des lycéens, étaient victimes des formes connues de harcèlement, la frénésie de communication « en temps réel », loin d'améliorer la sociabilité, a pu engendrer des humiliations systématiques et conduire certains au bord du gouffre. C'est la raison pour laquelle la mission chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire de l'éducation nationale a dû relever le défi d'intervenir sur de nouvelles dimensions du harcèlement scolaire, tant dans leur précocité que dans leurs usages. Les enquêtes les plus récentes révèlent en effet que si les garçons en sont de plus en plus fréquemment victimes sur le plan physique, les filles sont plus que jamais exposées au cyber-harcèlement, en particulier au collège.

*
* *

Pour illustrer ce propos, l'histoire récente de Shiraz :

Le problème semble se révéler lorsque cette jeune fille entre au collège, en 6^{ème}, à 11 ans. Bonne élève, plutôt réservée, elle reste à distance du groupe classe, s'isole fréquemment sans toutefois manifester un quelconque mal-être. Le professeur principal a, par acquit de conscience, vérifié que la fiche de liaison école-collège n'indique pas de difficulté d'intégration au cours de sa scolarité en primaire. Seul le fait que, sur la partie réservée à l'élève de cette fiche, elle ait écrit de sa main « je voudrais rester dans mon école » et qu'elle ait dessiné un orchestre dans une maison, peut poser question.

En effet, Shiraz pratique un instrument de musique, le violoncelle. Elle a ainsi pu intégrer une classe à horaires aménagés musique dite « CHAM ». C'est une classe plutôt tranquille même si quelques élèves semblent parfois un peu agités. Il se trouve qu'ils ne proviennent pas du même secteur scolaire que Shiraz qui, elle, était scolarisée en primaire dans une école appartenant à un réseau d'enseignement prioritaire (REP). Mais il n'existait pas une telle classe dans son collège de secteur.

Tout commence le jour du retour des vacances de la Toussaint. Shiraz doit donner une audition le soir-même au conservatoire et elle est venue au collège avec son violoncelle. Deux élèves de

sa classe commencent à la provoquer, la traiter de « bolosse » et à la chahuter au motif qu'elle se déplace avec son « secret dans sa boîte » et qu'elle le protège « comme si il était en or ». Bien entendu, dans la bousculade, l'instrument, bien qu'ainsi protégé, est malmené. Il tombe mais sans grand dommage toutefois.

Les jours suivants, Shiraz est systématiquement invectivée et bousculée par ces mêmes élèves. Elle est prise à partie sur le fait qu'elle n'est pas du quartier, que si elle ne vient plus avec son « secret dans sa boîte », elle n'a plus rien à faire là et que de toutes façons son prénom est « bizarre »...

Toute la classe semble entrer dans le même mouvement. Shiraz n'a plus de répit. Pour supporter la situation, alors qu'on la pousse à bout en lui disant de « dégager » d'ici, elle cherche à résister à ses agresseurs tout en gardant tout cela pour elle. Mais elle ne parvient jamais à prendre vraiment le dessus. Jusqu'au jour où elle découvre sur la page de son réseau social favori un message lui disant qu'elle va se faire « attraper », elle avec son violoncelle, et qu'« on ne pourra plus les reconnaître ni l'un ni l'autre ». S'ensuit la publication d'une série d'images, renouvelée régulièrement, ridiculisant Shiraz dont le visage est déformé par des logiciels spéciaux, et qui est mise dans des situations grossières via d'autres applications de photomontage.

Elle devient la cible du réseau mais se refuse alors à fermer sa page.

Shiraz commence alors à s'absenter du collège sans justification, se referme totalement sur elle-même lorsqu'elle est en classe et fuit tout contact. Ses résultats scolaires s'en trouvent altérés jusqu'au jour où, sans raison apparente, elle éclate brusquement en sanglots dans un cours et, à la surprise de tout le monde, s'en prend violemment à ses agresseurs et au professeur. Elle est rapidement prise en charge par la vie scolaire qui, profitant de la présence de la PsyEN, la lui confie. Celle-ci, découvrant l'état de tension extrême de la jeune fille et remarquant à cette occasion des traces de coups et des signes de tentative de scarification, décide d'agir sans attendre.

Après un court entretien avec Shiraz au cours duquel la jeune fille affirme vouloir « se tuer », la PsyEN prend les initiatives qu'il convient de prendre en de telles circonstances.

*
* *

Vous traiterez, de façon distincte et visible, les cinq questions qui vous sont posées.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du PSY EN de l'enseignement public :**

Option éducation, développement et apprentissages

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
PSE	0011X	102	0454

Option éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
PSE	0012X	102	0454

1 – Tenant compte de l'extrait de la déclaration de la PsyEN telle que figurant entre guillemets ci-dessus, exposez les principales initiatives qu'il conviendrait, de votre point de vue, de prendre en de telles circonstances.

2 – La prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire exigent une mobilisation de tous les membres des équipes éducatives. Nommez-les principaux d'entre eux, explicitez leur rôle éventuel à ce titre et expliquez en quoi le PsyEN devrait être l'un de leurs principaux partenaires ?

3 – Quels sont les autres interlocuteurs, internes et externes au système éducatif, vers lesquels le PsyEN peut se tourner pour parfaire sa compétence en la matière ?

4 – Le cyber-harcèlement est d'autant plus dévastateur que les techniques de prise d'image et de publication sont à la portée de tout un chacun. Comment un PsyEN, quelle que soit sa spécialité, peut-il agir auprès des élèves et des familles pour les mettre en garde ?

5 – Plus largement, pensez-vous qu'il serait possible de prévenir, à l'école primaire comme au collège, les dangers d'un usage immodéré des réseaux sociaux et des outils nomades qui pourrait advenir au cours de la scolarité ? Si oui, avec qui et comment ?



Le harcèlement, c'est quoi ?

[ACCUEIL](#) › [LES RESSOURCES](#) › [GUIDES PÉDAGOGIQUES](#) › LE HARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre. Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- **Le sexe, l'identité de genre** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- **Un handicap** (physique, psychique ou mental)
- **Un trouble de la communication** qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- **L'appartenance à un groupe social** ou culturel particulier
- **Des centres d'intérêts** différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

Si le harcèlement touche des élèves en particulier, il s'inscrit dans un contexte plus large qu'il est indispensable de prendre en compte. Le harcèlement se développe en particulier :

- **Lorsque le climat scolaire de l'établissement est dégradé** : les adultes doivent créer les conditions pour que l'ambiance dans l'établissement soit propice à de bonnes relations entre les élèves et entre les adultes et les élèves.
- **Lorsque les situations de harcèlement sont mal identifiées** par l'équipe éducative : il est indispensable que les parents et les élèves ne soient pas démunis face au signalement d'une situation de harcèlement et que les sanctions soient adaptées et éducatives.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h



CYBER HARCÈLEMENT ET CYBERVIOLENCES

L'association e-Enfance regroupe ici les guides et autres outils pour aider à lutter contre le cyber-harcèlement et le harcèlement à l'école

L'association e-Enfance œuvre quotidiennement aux côtés du Ministère de l'Éducation nationale contre le cyber-harcèlement et le harcèlement à l'école. Chaque année depuis 2012, elle est partenaire de la journée #NAH « Non au Harcèlement ».

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des outils et ressources qui vous permettront d'identifier les cas, de lutter contre les comportements et d'aider votre enfant s'il est victime de cyber harcèlement.

La responsabilité des adultes

Tous les adultes doivent agir ensemble pour prévenir et combattre le cyber-harcèlement. Ils ont responsabilité en termes de prévention mais aussi d'aide en cas de difficulté.

L'âge de début d'accès à internet se situe aux alentours de 9 ans et ne cesse de diminuer. Rapidement, l'enfant va être équipé avec un outil numérique personnel : ordinateur, téléphone portable ou/et tablette. A partir de ce moment, tous les adultes présents dans la vie de l'enfant peuvent l'accompagner dans son utilisation numérique.

Le cyber-harcèlement étant le risque le plus important auquel un enfant est exposé sur Internet, il est le devoir de tous de prévenir et combattre l'intimidation en ligne. Les premiers adultes à prodiguer aide et conseils en matière de sécurité sur Internet sont les parents (60%) puis les enseignants (43%) et enfin les pairs (26%). L'âge des premiers pas sur Internet est de plus en plus bas (9 ans en moyenne).

La responsabilité du personnel éducatif

L'éducation nationale a un rôle fondamental à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable d'internet, et s'engage donc à informer les élèves sur :

- l'importance de parler des problèmes rencontrés avec les adultes de l'établissement et de venir en aide aux victimes
- les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée
- le respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades

Le personnel éducatif doit favoriser un usage sûr et éthique d'Internet et des téléphones et développer une culture d'entraide et de non tolérance à quelque forme de violence que ce soit. Le personnel éducatif doit favoriser un usage sûr et éthique d'Internet et des téléphones et développer une culture d'entraide et de non tolérance à quelque forme de violence que ce soit.

La responsabilité des parents

Les parents ont tendance, à considérer les technologies numériques comme le domaine réservé de leurs enfants qui auraient davantage d'habiletés et de compétences. C'est souvent le cas pour la maîtrise technique de l'outil, en revanche ils ont une réelle méconnaissance des règles de fonctionnement ou des risques encourus. Les jeunes oublient souvent sur Internet les règles de bon sens, les principes de précaution ou de respect de soi et des autres.

Que faire face à une situation de cyber-harcèlement?

- Garder des preuves (faire des captures d'écran avec son ordinateur ou le téléphone)
- En parler à une personne de confiance
- Faire un signalement en ligne pour stopper la diffusion du contenu inapproprié (les réseaux sociaux proposent de signaler de manière anonyme un contenu ou un utilisateur abusif)
- Porter plainte si cela s'avère nécessaire (la nouvelle loi de 4 août 2014 reconnaît le harcèlement moral comme un délit, dont la manifestation via outils numériques est un élément aggravant).

Identifier le cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* ».

Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Prévention des cyber violences

Les cyber violences regroupent en particulier :

- les propos diffamatoires et discriminatoires ou à visée diffamatoire ou discriminatoire.
- les propos humiliants, agressifs, injurieux ;
- la divulgation d'informations ou d'images personnelles (volées et/ou modifiées et/ou choquantes) ;
- la propagation de rumeurs ;
- les intimidations, insultes, moqueries, menaces ;
- les incitations à la haine ; l'usurpation d'identité, le piratage de compte...

Ces contenus sont envoyés, rendus publics ou partagés au moyen de formes électroniques de communication – applications, en particulier réseaux sociaux accessibles sur Internet, et/ou à partir de smartphones, tablettes, ordinateurs notamment. Les cyber violences peuvent être le fait d'une ou de plusieurs personnes et viser un individu ou un groupe.

Si les cyber violences ajoutent une dimension aux violences exercées dans d'autres cadres, elles possèdent des spécificités. En effet, les outils numériques comportent la possibilité d'une dissémination très rapide de l'information : un seul clic peut permettre d'atteindre un grand nombre de personnes. De plus, l'anonymat, facilité en ligne ou derrière un écran, favorise le sentiment d'impunité ou diminue la conscience des conséquences de ses actes ; il peut également rendre difficile l'identification de l'auteur.

Enfin, les cyber violences n'ont pas de limite temporelle : elles peuvent s'exercer à toute heure du jour ou de la nuit et laissent des traces numériques (une photo publiée peut demeurer très longtemps sur Internet). L'auteur lui-même, une fois les agressions publiées sur la toile, ne peut maîtriser la diffusion des contenus.

Harcèlement scolaire : « Un élève sur dix est concerné »

Le délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, André Canvel, analyse l'évolution de ce phénomène.
LE MONDE | 09.11.2017 à 15h14 • Mis à jour le 09.11.2017 à 17h38 |
Propos recueillis par Mattea Battaglia

André Canvel est, depuis 2015, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. A l'occasion de la 3^e journée nationale Non au harcèlement organisée, jeudi 9 novembre, par l'éducation nationale, il rappelle les enjeux de ce qui tend à devenir une question de société.

Selon les statistiques ministérielles, 700 000 jeunes disent avoir fait l'expérience du harcèlement. Qui sont-ils ? Que vivent-ils ?

Les enquêtes, qui existent depuis 2011, nous disent que 14 % des élèves du primaire, 12 % des collégiens, 2 à 3 % des lycéens se déclarent harcelés. Les garçons le sont plus fréquemment physiquement, quand les filles sont plus exposées au cyber-harcèlement, en particulier au collège. Ce chiffre revient à dire que 1 élève sur 10 est concerné, mais 5 % de la population scolaire est sévèrement et très sévèrement harcelée.

Trois éléments sont à prendre en compte dans la définition du harcèlement : l'isolement de la victime ; la répétition des agressions, et des agressions de plusieurs natures (verbales, physiques, etc.). Là-dessus, la recherche internationale est unanime. Cette définition est importante : elle permet notamment aux familles de qualifier le mal.

Comment le phénomène évolue-t-il ?

On constate, par les dernières enquêtes, une certaine stabilité. Une réponse plus fine viendra sous peu : les résultats d'une enquête menée au collège en 2017 seront connus en décembre. On pourra alors les confronter aux statistiques rassemblées en 2013. Une enquête internationale, à laquelle la France participe sur un échantillonnage de collèges — l'enquête HBSC —, publiée en 2015 à partir de données relevées en 2014, a montré un infléchissement du harcèlement entre les classes de 6^e et de 3^e. On peut commencer à affirmer que les politiques publiques mises en œuvre depuis 2012 en France autour de quatre piliers — sensibilisation, prévention, formation et prise en charge — ont un impact. Attendons décembre pour pouvoir l'étayer.

Des investigations au niveau académique, lancées cette année dans les collèges, et l'an prochain en lycée ainsi que dans les niveaux CE2-CM1-CM2 devraient aussi, sous peu, nous apporter une photographie plus précise de la situation.

La parole autour du harcèlement sexuel semble se libérer dans la société. Est-ce aussi le cas parmi les élèves ?

Oui, on en parle plus librement, aussi parce qu'on est en capacité de développer dans les établissements des techniques de prise la parole. 7 % des collégiens et des lycéens se disent harcelés sexuellement ; parmi eux, sans surprise, beaucoup de filles. Toute la problématique du harcèlement, c'est l'isolement ; l'enfant se replie sur lui, se sent responsable de son harcèlement, il se dit que c'est de sa faute. C'est contre cela qu'il nous faut œuvrer pour permettre un changement de posture, au quotidien, et que l'enfant soit sûr de trouver un soutien indéfectible et une écoute.

Cela fait bientôt dix ans que les pouvoirs publics ont ouvert les yeux sur la question du harcèlement scolaire. Quelles sont vos priorités ?

On veut aujourd'hui essayer d'aider les académies à y voir clair parmi les partenariats possibles avec des associations. Et être sûr qu'on ne confronte pas les élèves à des dispositifs inefficaces, voire néfastes. Des protocoles, des démarches peuvent l'être. Sélectionner au mieux nos partenaires est fondamental. Au niveau national, l'institution travaille avec une dizaine d'associations bien identifiées sur tout le territoire. Les académies ont aussi leur autonomie pour développer leurs propres partenariats. L'objectif est de rendre l'ensemble plus cohérent.